

Réponse à une demande de Permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1051601// /IMI-V-15029/008V-1

Date : 03/10/2024

Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC

654 CRS DU 3E MILLENAIRE

BP

69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Auvergne Très Haut Débit ATHD
32 RUE CLOS NOTRE DAME

63000

CLERMONT FERRAND

0676380056

laurent.picard@orangeconcessions.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conformément à la PI du 16/10/2024

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

Date et
signature :
(Nom et
qualité)



Vincent GALIBERN

Le 16/10/2024

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Oui**

Localisation des Travaux

15340 CASSANIOUZE - RD25.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	4		m. d'alvéole	4	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					

Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : IMI-V-15029/008V-1						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 31/10/2024						
Durée prévisible des travaux : 60.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033						

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal
Orange Restricted



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 25

Demande de: CML 15 pour ATHD

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): CASSANIOUZE Lieu-dit : Castillac

Le 16 octobre 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC

Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

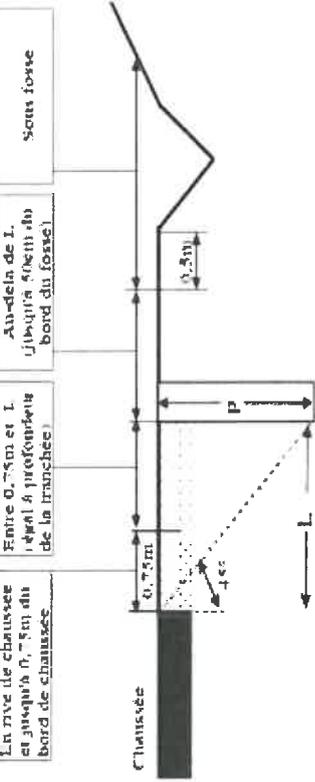
Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac
Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	Sous fossé	
25	Cat 3	Au PR8+220	G	TT	Sous Chaussée 2mX1m	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	Sous fossé	Pose d'une chambre L2C Schéma 6-2
		Au PR8+220	G à D	F	4m				Fonçage Sous Chaussée + Schéma 6-2 pour les fouilles de tir



- * Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F = Fonçage
 - SA= Supports aériens

Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3

